

816

RÉADAPTATION À BASE COMMUNAUTAIRE

POUR ET AVEC LES PERSONNES HANDICAPÉES

1994

Point de vue commun



Organisation
Internationale
du Travail
(OIT)



Organisation
des Nations Unies
pour l'Éducation,
la Science et la Culture
(UNESCO)



Organisation
Mondiale
de la Santé
(OMS)



INTRODUCTION

Les représentants des services compétents de l'OIT, de l'UNESCO et de l'OMS se sont réunis en 1993 pour discuter du concept de la réadaptation à base communautaire (RBC), échanger des informations sur les expériences en RBC, convenir d'une approche commune pour la promotion des programmes RBC et faciliter la coordination et la coopération intersectorielles pour la mise en œuvre des programmes RBC.

Le présent document a pour but de définir clairement, à l'intention des décideurs et des directeurs de programmes, l'objectif de la RBC et les modalités de sa mise en œuvre. La question de la pérennité est aussi étudiée. Espérons que ce document encouragera les gouvernements et les organisations non gouvernementales à faire le point sur ce qui a été fait sous l'appellation RBC ou des concepts analogues, à adopter la RBC dans les politiques et les programmes concernant

Introduction

Objectif de la
RBC

Méthodes
d'application de la
RBC

Pérennité
des programmes
RBC

Conclusions

Collaboration
interagences pour la
RBC

le handicap et à intégrer la RBC dans les programmes de développement communautaire. Les agences souhaitent en particulier renforcer la collaboration entre les personnels de santé, de l'éducation, des services sociaux et du travail, ainsi qu'entre les personnels de réadaptation et les associations de personnes handicapées ou pour les personnes handicapées.

OBJECTIF DE LA

La RBC a pour objectif principal de faire en sorte que les personnes handicapées puissent développer au maximum leurs aptitudes physiques et mentales, qu'elles aient accès aux services en milieu ordinaire et bénéficient des mêmes possibilités que toute autre personne et parviennent à une entière intégration sociale dans leur communauté et leur société. Cet objectif repose sur le concept élargi de la réadaptation, qui recouvre l'égalisation des chances et l'intégration dans la communauté. En se basant sur ce concept élargi, la RBC apparaît comme une approche globale qui comprend la prévention des handicaps et la réadaptation dans les soins de santé primaires, l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires et, pour les adultes handicapés, la possibilité d'exercer une activité économique rémunératrice.

En tant qu'élément de la politique sociale, la RBC privilégie le droit des personnes handicapées de vivre au sein de leur communauté, de jouir du bien-être et d'une bonne santé, et, enfin, de participer pleinement aux activités éducatives, sociales, culturelles, religieuses, économiques et politiques. La RBC exige des

gouvernements qu'ils délèguent les responsabilités et les ressources nécessaires aux communautés afin qu'elles assurent la base de la réadaptation.

La RBC convient aussi bien aux pays industrialisés qu'aux pays en développement. Dans ses grandes lignes, elle est applicable dans tous les pays. Par contre il est important d'adapter son mode d'implantation au contexte social et économique de chaque pays.

La définition ci-dessous présente l'essentiel de la réadaptation à base communautaire.

La réadaptation à base communautaire est une stratégie qui s'inscrit dans le cadre du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale de toutes les personnes handicapées.

La mise en œuvre de la RBC fait appel aux efforts conjugués des personnes handicapées elles-mêmes, de leurs familles et leurs communautés, et des services sociaux, de santé, d'éducation et de formation professionnelle appropriés.

MÉTHODES D'APPLICATION DE LA

La RBC doit être conçue avant tout comme appartenant à la communauté, représentée par les autorités locales. Elle doit être considérée comme un élément de la politique sociale, éducative et sanitaire à tous les niveaux, en particulier au niveau le plus décentralisé du secteur public. Dans une politique nationale, la RBC fait partie de l'action du pays en faveur de toutes les personnes handicapées quels que soient leur âge et leur type d'incapacité. Aux niveaux provincial et du district, elle est soutenue par les services de référence et par le transfert des connaissances aux communautés. Au niveau communautaire, la politique d'intégration est mise en application sous la direction de la communauté, dont le programme RBC est "la propriété" et qui fait jouer un rôle majeur aux personnes handicapées et leurs familles.

Les méthodes générales pour développer la RBC incluent donc la formulation et l'application de politiques d'appui à la RBC : les mesures visant à encourager et à soutenir les communautés pour qu'elles assument la responsabilité de la réadaptation des personnes handicapées, le renforcement des services de

référence dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du travail aux niveaux national, provincial et départemental et, enfin, la création d'un système de gestion et d'évaluation des programmes. La participation des personnes handicapées à toutes ces activités est fondamentale.

La formulation d'une politique nationale en faveur de la RBC peut être stimulée par des éléments extérieurs, tels que les recommandations du Programme d'Action Mondial en faveur des personnes handicapées, élaboré pendant la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Elle peut aussi résulter de pressions à l'intérieur du pays exercées par les associations de personnes handicapées, les représentants des secteurs liés à la réadaptation, ou les deux à la fois.

La politique RBC instaurée au niveau national doit transparaître dans les priorités de la politique et des programmes de tous les secteurs et à tous les autres niveaux.

L'action communautaire en faveur de la RBC résulte souvent d'une impulsion extérieure à la communauté, émanant le plus vraisemblablement du ministère, du comité ou de l'organisation responsables du programme. Après les premiers entretiens avec les représentants extérieurs à la communauté, il incombe à la communauté de décider si la RBC fera partie des activités de développement communautaire en cours. Divers partenaires au sein de la communauté, comme le comité de développement communautaire, les associations de personnes handicapées et autres organisations non gouvernementales,

doivent être investis du pouvoir nécessaire pour assumer la responsabilité du programme. Dès lors que la communauté choisit de mettre sur pied un programme RBC, l'équipe dirigeante du programme doit assurer l'appui des services de référence, ainsi que les éléments de la sensibilisation, de préparation et de mobilisation de la communauté. Il faut insister sur la nécessité d'une préparation soignée à tous les niveaux.

La RBC peut amener toutes les personnes handicapées d'une communauté à s'intégrer socialement, mais ses réalisations peuvent aussi être plus limitées. Cela dépend de l'engagement de la communauté, de ses ressources et du soutien qu'elle reçoit des services publics ou organismes non gouvernementaux. Les autorités municipales d'un pays industrialisé ont des ressources bien différentes de celles des services gouvernementaux locaux d'une ville rurale dans un pays en développement, même si les uns et les autres sont aussi déterminés à aider les personnes handicapées. Dans les deux cas – bien qu'à des degrés divers – le soutien d'autres niveaux sera nécessaire : soutien aux membres de la communauté pour leur permettre de participer activement au programme RBC, ou soutien direct aux personnes handicapées pour le traitement médical, l'éducation ou l'équipement qu'elles ne peuvent obtenir au niveau de la communauté.

Soutien aux membres de la communauté

Les programmes RBC ont d'abord besoin d'un appui de l'équipe dirigeante RBC pour le transfert des connaissances et des compétences que les membres de la communauté utiliseront pour mener à bien les activités de réadaptation, ensuite d'un soutien continu sous forme de formation et d'accès à des services de référence. L'enseignant dont l'un des élèves est aveugle, l'agent de soins de santé primaires qui est censé aider un enfant dont les jambes sont paralysées à marcher, le mécanicien qui se demande si le jeune homme qui n'entend pas peut apprendre la mécanique, le guérisseur incapable de soigner le comportement étrange d'un enfant, le maire qui souhaite planifier une salle commune accessible : tous ces membres de la communauté ont besoin de connaissances sur les handicaps et de conseils sur la façon d'aider les personnes handicapées.

Pour répondre à l'objectif de la RBC, les communautés doivent renforcer leur capacité à aider les personnes handicapées et leurs familles. Cette responsabilité incombe en premier lieu à l'équipe de la RBC et au personnel de réadaptation qui doivent veiller à ce que la communauté et les familles reçoivent les informations nécessaires concernant les différents aspects du handicap. Ce transfert d'information doit inclure les connaissances et compétences nécessaires pour aider les personnes handicapées à développer leur

potentiel. Les informations doivent être simples et pratiques, tout en étant complètes. Elles doivent inclure des faits pertinents sur les problèmes de vie avec un handicap, comme le développement de l'enfant, la scolarité, la formation professionnelle et l'emploi, ainsi que sur la façon de chercher et d'utiliser des ressources à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. Ces informations doivent être factuelles, doivent susciter des réactions positives, elles doivent sensibiliser et motiver les membres de la communauté, l'amener à modifier ses habitudes, ses préjugés et ses attitudes et enfin, elles doivent répondre à des valeurs culturelles et éthiques positives.

La préparation et la diffusion de matériels d'information exigent un effort pluridisciplinaire de la part des départements publics, des agences et organisations concernées, et en particulier des associations de personnes handicapées. Des matériels élaborés conjointement gagnent en crédibilité et en efficacité.

Services de référence pour les personnes handicapées

La communauté est capable d'assumer une grande partie du processus de réadaptation, mais on ne peut s'attendre, dans certaines situations, à ce qu'elle ait les compétences requises pour accomplir certaines tâches. Par exemple, un agent RBC ne peut redresser une jambe déformée ni décider à quel moment

un enfant, ayant subi une intervention destinée à corriger une malformation, peut commencer à marcher. On a besoin d'un service de référence pour la chirurgie, mais aussi pour les conseils de suivi destinés à l'enfant, sa famille et à l'agent RBC. Certains enfants ou adultes handicapés peuvent avoir besoin de suivre une éducation spéciale ou d'acquérir un savoir-faire inexistants au niveau communautaire. Ces personnes peuvent avoir besoin d'évaluation ou d'intervention de spécialistes extérieurs à la communauté. Pour la crédibilité d'un programme RBC, il importe que les personnes handicapées de la communauté aient accès aux installations et aux services spécialisés. Une liaison avec les centres de référence et un va-et-vient entre la communauté et ces centres peuvent être aussi importants pour la RBC que les activités à base communautaire.

Les services de référence venant des secteurs social, sanitaire, éducatif et du travail devront collaborer étroitement pour soutenir la communauté et faire les choix appropriés entre les services spécialisés. Il ne suffit pas d'avoir un bon système de communication avec la communauté, il faudra aussi que les divers secteurs établissent des liens d'étroite collaboration entre eux.

PÉRENNITÉ DES PROGRAMMES

La pérennité d'un programme RBC dépend de la conjonction de trois facteurs : expression d'un besoin, réponse de la communauté indiquant qu'elle est prête à faire face à ce besoin et enfin, existence d'un soutien en dehors de la communauté. Ce sera l'échec de la RBC si l'un de ces facteurs vient à manquer. On ne peut compter sur la participation de la communauté sans la perception d'un besoin, et aucun soutien ne devra être donné à la communauté si celle-ci n'est pas prête à faire face à ce besoin.

Expression d'un besoin

Une bonne équipe de direction d'un programme cherchera toujours à savoir quels sont les besoins des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs communautés. L'équipe de direction du programme RBC laissera à chaque communauté le soin de fixer ses priorités concernant la réadaptation et l'intégration sociale des personnes

handicapées. Celles-ci et leurs familles participeront à la définition des priorités. Si le programme ne prend pas en compte les besoins identifiés par les personnes les plus concernées par le handicap, il ne peut être efficace. Cependant, des personnes extérieures à la communauté peuvent aussi indiquer des mesures utiles pour protéger les droits des personnes handicapées, qui n'ont peut-être pas été perçus par le reste de la communauté, mais qui peuvent être prises en compte de façon réaliste.

Réponse de la communauté

Pour faire en sorte que la communauté réponde aux besoins qu'elle perçoit, il importe que les activités RBC soient discutées avec les responsables communautaires, qui décideront en dernier ressort quelles activités seront entreprises. Cela devra être fait en consultation avec les personnes handicapées, leurs familles et leurs associations. Les arguments basés sur des considérations purement techniques n'impressionneront guère la communauté. L'approche qui a le plus de chances de réussir est la recherche conjointe de la meilleure solution compte tenu des obstacles existants, étant entendu que la décision finale appartient à la communauté et à ses responsables. Un programme de réadaptation à base communautaire qui n'est pas perçu par la communauté comme étant son propre projet est une contradiction en soi.

Soutien disponible

Si les autorités ont pour politique de promouvoir les efforts de la communauté en faveur des personnes handicapées, la volonté de la communauté de participer à la RBC pourra s'en trouver renforcée. La communauté saura facilement le degré d'intérêt porté par les autorités à l'action communautaire, car la sincérité de celles-ci se reflétera dans les divers types de soutien qui seront accordés.

L'absence de l'un de ces trois facteurs du programme condamne pour sûr sa pérennité. Cependant, même si les trois facteurs sont réunis, d'autres problèmes peuvent affaiblir un programme RBC ou empêcher sa mise en œuvre.

Un programme RBC isolé, qui n'est pas rattaché à une politique ou un programme gouvernemental, a peu de chances de durer. Il se peut qu'une association, anxieuse de promouvoir la RBC, fournisse un important soutien extérieur à un projet RBC sans lien avec la politique ou les priorités du gouvernement. Un besoin est bien perçu et la communauté se réjouit de l'appui extérieur initial. Mais, au fur et à mesure que le soutien va diminuer, le projet RBC s'effondrera et disparaîtra. Une autre faiblesse d'un programme RBC peut tenir à l'absence d'agent communautaire. L'un des aspects du soutien aux communautés est la formation de certains membres

de la communauté qui travailleront avec les personnes handicapées et leurs familles. L'agent RBC pourra être un membre de la communauté qui participe à un autre programme et mène, en plus de son travail, des activités de réadaptation. Il s'agira parfois d'un bénévole qui ne travaille que pour la RBC. En pareil cas, c'est la communauté qui devra choisir la personne et lui verser un dédommagement dont la forme variera selon les coutumes du pays et les ressources mobilisées par la communauté. Maintenir l'engagement et la motivation de l'agent RBC est l'un des principaux défis pour les responsables communautaires et les responsables des programmes RBC.

CONCLUSIONS

Le présent document a pour but de clarifier le concept de la RBC, son objectif et ses méthodes. Espérons qu'il contribuera à mieux faire comprendre ce qui peut être réalisé grâce à des programmes RBC, et qu'ainsi il encouragera les gouvernements et organisations non gouvernementales à adopter cette approche pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale de toutes les personnes handicapées.

Les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales désireuses de soutenir des programmes RBC sont instamment invitées à s'unir pour aider à créer un environnement plus propice à la formulation de politiques nationales. Elles devraient s'employer à coordonner leurs efforts et leurs contributions afin de faire de la RBC un programme durable et efficace aux niveaux national et communautaire, au profit des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs communautés.

Les gouvernements sont invités à adopter la stratégie de la RBC comme politique, à soutenir un programme RBC national et à créer les

conditions requises pour une coopération et une coordination interministérielles et interdisciplinaires en faveur du développement communautaire et de la RBC.

Les personnes handicapées et leurs associations devraient participer activement à la définition des priorités pour la RBC et aux efforts pour obtenir un engagement national et communautaire vis-à-vis de ces priorités. Les personnes handicapées devraient aussi participer à la planification, au suivi et à l'évaluation de tous les programmes RBC.



COLLABORATION INTERAGENCES POUR LA

Au cours de ces dernières années, les trois institutions spécialisées des Nations Unies qui ont des programmes en faveur des personnes handicapées, à savoir l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ont intensifié leurs efforts pour partager leurs expériences et collaborer à la mise au point de programmes RBC.

D'autres institutions des Nations Unies ont collaboré à cet effort, en particulier le Programme Interrégional en faveur des personnes handicapées des Nations Unies pour le Développement, ainsi que des organisations internationales non gouvernementales.

La participation active de ces organisations varie selon les pays. Certains pays demandent l'assistance d'une seule organisation, tandis que d'autres peuvent faire appel à deux organisations ou plus, selon la situation dans le pays et la nécessité de renforcer les composantes santé, éducation et formation professionnelle d'un programme de réadaptation. Tandis que toutes les institutions spécialisées encouragent une approche intersectorielle au niveau communautaire, chacune fournira les avis techniques concernant les services de référence correspondant à son mandat et à ses compétences.

Pour de plus amples informations :

OIT
Réadaptation professionnelle
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22, Suisse
Tél.: (41-22) 799-6832
Fax : (41-22) 798-8685

UNESCO
Éducation spéciale
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07SP, France
Tél.: (33.1) 45 68 11 37
Fax : (33.1) 40 65 94 05

OMS
Réadaptation
20, avenue Appia
CH-1211 Genève 27, Suisse
Tél.: (41-22) 791-3656
Fax : (41-22) 791-0746